



académie
Strasbourg
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
aline.marechal@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Colmar, le 25 août 2016

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs les
instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Objet : Sixième appel à candidature - postes à exigences particulières - Rentrée 2016

Les modalités de candidature

Les postes à exigences particulières sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Lors de la publication des postes vacants, les candidats intéressés par un des postes à profil publiés enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis. Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

La date limite de retour des candidatures à la Division du 1^{er} degré est fixée au lundi 29 août 2016 délai de rigueur. Il est demandé d'envoyer sa candidature par mail à la Division du 1^{er} degré (i68d1@ac-strasbourg.fr), en mettant en copie l'IEN de circonscription.

Les nominations sur les postes à profils

Les nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après entretien des candidats avec une commission spécifique qui émet un avis (favorable ou non) sur le type de poste demandé. **Le départage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission se fait ensuite :**

- **au moyen d'une liste classante** établie par la commission **pour les postes de : directeurs d'écoles REP/REP+, maîtres supplémentaires, chargés de missions, coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements spécialisés, coordinateurs REP+ et, directeurs de centre PEP**. Pour ces postes, l'avis de la commission n'est valable que pour le poste précis auquel l'enseignant a candidaté, et pour l'année en cours seulement.

- **le départage se fera au barème pour tous les autres postes à profil. L'avis favorable de la commission est valable, pour un poste similaire, durant trois années scolaires.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

➤ **Conseiller pédagogique**

- Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de Riedisheim

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

➤ **Directeur de l'EPPU Brossolette de Mulhouse 2, située en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+)**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Millerand, IEN de la circonscription de MULHOUSE 2.

➤ **Directeur de la SEGPA du collège Robert Beltz de Soultz**

Le directeur de SEGPA est placé sous la responsabilité administrative du chef d'établissement et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN ASH.

Les postes sont réservés en priorité aux titulaires du DDEEAS (diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté ou spécialisé). Ensuite peuvent y postuler les personnels titulaires du CAPA-SH ou ayant une expérience d'enseignant de SEGPA et / ou de directeur.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Forget, IEN en charge de l'ASH.

Les missions :

Domaine pédagogique : animation d'une équipe pluridisciplinaire et mise en œuvre des orientations nationales

Domaine administratif : gestion de la SEGPA (moyens, stages, vie scolaire, travail avec les familles et partenaires).

Profil attendu :

- direction et animation d'une équipe
- capacité à travailler au sein d'une équipe élargie
- aptitude à la communication et à l'écoute
- capacité à gérer des situations complexes
- maîtrise des TICE
- bonne connaissance de l'ASH
- rigueur, sens de l'organisation et disponibilité

Signé : Anne-Marie Maire